



Association des Maires
de Saône-et-Loire

Monsieur Gilbert PAYET
Préfet de Saône-et-Loire
Préfecture
196 rue de Strasbourg
71021 Mâcon cedex 9

Réf : MCJ/SLA – n°2017-n°26

Objet : Réforme des modalités d’instruction des cartes nationales d’identité

Mâcon, le 07 février 2017

Monsieur le Préfet,

La réforme de l'organisation des préfectures, appelée « Plan Préfectures Nouvelle Génération », prévoit que l’instruction des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soit confiée à certaines communes de Saône-et-Loire d’ores et déjà équipées de bornes biométriques.

A ce jour, notre département dispose de 34 dispositifs de recueil : 33 sont répartis dans 26 communes, auquel s’ajoute un dispositif en Préfecture.

Les maires de Saône-et-Loire ne remettent aucunement en cause la nécessité de sécuriser les modalités de délivrance de ces titres, ils en partagent les enjeux. Je me dois toutefois, Monsieur le Préfet, de porter la voix d’un grand nombre de mes collègues, inquiets des conséquences de cette réforme, et qui voient dans le dessaisissement de ce service de proximité à la population, un nouvel élément de nature à fragiliser le lien entre les citoyens et la mairie.

L’État, au travers de cette réforme, s’éloigne des collectivités et des citoyens et porte atteinte au symbole que représente la mairie.

En effet, cette mesure éloignera encore davantage le service public des habitants, en obligeant certains à effectuer plusieurs kilomètres pour déposer leur demande, et autant pour retirer le titre. Dès lors, comment les personnes peu mobiles pourront-elles accéder à un service aussi indispensable ?

S'il est prévu que les communes dessaisies puissent toutefois accompagner leurs administrés dans leurs démarches de pré-demande en ligne, cela suppose que les communes disposent des outils adéquats pour assurer ce suivi. Par ailleurs, les modalités concrètes de cette mission « résiduelle » ne sont pas encore connues.

De plus, cette nouvelle organisation entraînera une augmentation substantielle de travail et d'accueil de populations pour les communes disposant des bornes biométriques. Or, ce transfert de charges ne sera pas correctement compensé financièrement.

Dans de telles conditions, vous conviendrez qu'il n'est pas du tout envisageable que cette réforme puisse entrer en vigueur dans quelques semaines, comme cela a pu être annoncé.

Mes collègues et moi-même souhaitons que :

- la mise en place du dispositif soit, à défaut d'être abandonnée, reportée, afin qu'un véritable dialogue puisse avoir lieu entre l'Etat et les communes impactées,
- le nombre de communes disposant d'un dispositif de recueil fixe soit revu à la hausse,
- l'indemnisation au profit des communes concernées soit revalorisée,
- l'Etat acquière un nombre satisfaisant de dispositifs mobiles afin que les communes dessaisies puissent, ponctuellement, permettre à leur population d'accéder à ce service.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de l'attention que vous porterez à ce sujet et vous prie de croire en l'expression de mes respectueuses salutations.

Marie-Claude JARROT
*Présidente de l'Association des Maires de
Saône-et-Loire*

